



Communiqué de presse

Paris, le 1 août 2024

AXA renforce sa présence dans l'assurance dommages pour les particuliers en Italie avec l'acquisition du groupe Nobis

AXA annonce aujourd'hui avoir conclu un accord relatif à l'acquisition de Gruppo Nobis (« Nobis »).

Nobis est une compagnie d'assurance basée en Italie, dont l'activité principale est l'assurance dommages des particuliers, et qui bénéficie d'un réseau de distribution diversifié comprenant des agents non exclusifs ainsi que des partenariats avec des concessionnaires automobiles. Nobis a enregistré¹ en 2023 un montant de primes brutes émises de 0,5 milliard d'euros et un bénéfice net de 35 millions d'euros.

Selon les termes de la transaction, le montant initial versé pour l'acquisition s'élèvera à 423 millions d'euros, avec un complément de prix d'acquisition² potentiel pouvant atteindre 55 millions d'euros. Sur la base du montant total versé, le multiple cours-bénéfice s'élève à environ 11x, tenant compte des synergies attendues. La conclusion de la transaction devrait avoir un impact de -1 point sur le ratio de Solvabilité II du Groupe AXA.

La conclusion d'accords de long terme avec des concessionnaires automobiles au sein du réseau Nobis permettra de diversifier davantage les canaux de distribution d'AXA Italie, favorisant ainsi une croissance rentable de l'activité. Grâce à la contribution du réseau et de l'expertise de Nobis, AXA Italie vise à renforcer sa position sur le marché de l'assurance dommages en passant de la 5ème à la 4ème place, avec un gain d'environ 1 point de part de marché.

“Cette acquisition consolidera notre position sur le marché de l'assurance dommages en Italie, offrant à notre activité une plus grande envergure et des capacités de distribution renforcées. AXA Italie et l'équipe de direction de Nobis sont résolument déterminés à faire de cette acquisition un succès. Nous sommes convaincus que l'intégration de Nobis à nos activités en Italie ouvrira de nouvelles perspectives de croissance et d'innovation au sein de notre organisation”, a déclaré **Patrick Cohen, Directeur Général AXA Europe et Santé**.

La transaction est soumise aux conditions de clôture habituelles, y compris la réception des autorisations réglementaires, et devrait être close avant la fin du premier semestre 2025.

A propos d'AXA Italie

AXA Italie a publié¹ un montant de primes brutes émises de 5,0 milliards d'euros et un bénéfice net consolidé de 155 millions euros en 2023, principalement en assurance dommages des particuliers et vie, épargne et retraite. L'entreprise vend ses produits par l'intermédiaire d'un canal direct, ainsi que d'un vaste réseau de distribution composé d'agents et de partenariats de bancassurance.

¹ Sous la norme IFRS.

² Le paiement de compléments de prix potentiel (*'earn out'*) est conditionné à l'atteinte d'objectifs de revenus, sur une période de 5 ans après la conclusion de la transaction.



À PROPOS DU GROUPE AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs, avec 147 000 collaborateurs au service de 94 millions de clients dans 50 pays. En 2023, le chiffre d'affaires IFRS s'est élevé à 102,7 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 7,6 milliards d'euros. Au 31 décembre 2023, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 946 milliards d'euros, incluant les actifs gérés pour le compte de tiers.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le mnémonique CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux États-Unis, l'*American Depositary Share* (ADS) d'AXA est cotée sur la plateforme de gré à gré OTCQX sous le mnémonique AXAHY.

Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le *Dow Jones Sustainability Index* (DJSI) et le FTSE4GOOD.

Il est l'un des membres-fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : *Principles for Sustainable Insurance*) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE FI), et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée publiée par AXA en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet du Groupe AXA (axa.com).

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR axa.com

POUR PLUS D'INFORMATION :

Relations investisseurs : +33.1.40.75.48.42
investor.relations@axa.com

Relations actionnaires individuels :
+33.1.40.75.48.43

Relations presse : +33.1.40.75.46.74
ziad.gebran@axa.com
ahlem.girard@axa.com

Stratégie de Responsabilité d'entreprise du Groupe AXA :

axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements

Notations sociétales du Groupe AXA :

axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques

INFORMATIONS IMPORTANTES ET AVERTISSEMENT RELATIF AUX DECLARATIONS PROSPECTIVES ET A L'UTILISATION DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION FINANCIERS (NON-GAAP FINANCIAL MEASURES)

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs. Il convient de ne pas accorder une importance excessive à ces déclarations, car elles comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre, d'une part, les résultats réels d'AXA et, d'autre part, les résultats indiqués dans, ou induits par, ces déclarations prospectives. Une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'influer sur les activités et/ou les résultats du Groupe AXA, figure en Partie 5 - « Facteurs de risque et gestion des risques » du Document d'Enregistrement Universel du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (« Document d'Enregistrement Universel 2023 d'AXA »). AXA ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces déclarations prospectives, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des événements ou des circonstances futurs ou pour toute autre raison, sous réserve des exigences législatives et réglementaires applicables.

En outre, le présent communiqué de presse fait référence à des soldes intermédiaires de gestion financiers (non-GAAP financial measures), ou des indicateurs alternatifs de performance (« IAPs »), utilisés par la Direction pour analyser les tendances opérationnelles, la performance financière et la situation financière d'AXA et fournir aux investisseurs des informations complémentaires que la Direction juge utiles et pertinentes concernant les résultats d'AXA. De manière générale, ces indicateurs ne renvoient pas à des définitions standardisées et, par conséquent, ne peuvent pas être comparés à des indicateurs ayant une dénomination similaire utilisés par d'autres sociétés. En conséquence, aucun de ces indicateurs ne doit être pris en compte isolément ou en remplacement des comptes consolidés du Groupe et des notes y afférents établis conformément aux normes IFRS. Le « résultat opérationnel », le « résultat opérationnel par action », le « ratio combiné », le « ROE opérationnel » et le « ratio d'endettement » sont des IAPs tel que ce terme est défini dans les orientations de l'ESMA et dans la position AMF relative aux indicateurs alternatifs de performance de 2015. Le rapprochement des IAPs avec le poste des états financiers de la période correspondante, ou de son sous-total ou du total le plus proche (et/ou la méthode de calcul, le cas échéant), est présenté dans le Document d'Enregistrement Universel 2023 d'AXA dans les pages figurant au sein du paragraphe intitulé « Avertissement relatif aux déclarations prospectives et à l'utilisation des soldes intermédiaires de gestion financiers (non-GAAP financial measures) ». Pour plus d'informations relatives aux soldes intermédiaires de gestion financiers (non-GAAP financial measures) utilisés dans le présent communiqué de presse, y compris ceux mentionnés ci-dessus, veuillez-vous reporter au glossaire figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2023 d'AXA.